

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le 10 octobre 2012 à 20h00 à la salle municipale de la municipalité de Saint-Adelme, située au 138, rue Principale à Saint-Adelme.**

Présences :

Monsieur Yvan Imbeault, maire  
Madame Francine Gagné, conseillère siège #1  
Monsieur Marcel Gauthier, conseiller siège #3  
Madame Garnier Marquis, conseiller siège #4  
Monsieur Benoit Marquis, conseiller siège #5  
Monsieur Wilbrod Gagné, conseiller siège #6

Absente :

Madame Johanne Thibeault, conseillère siège #2

La majorité des membres sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvan Imbeault, Madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière sont aussi présentes.

---

**RÉSOLUTION #2012-157**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 4 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 147 de la Loi du Code municipal le quorum est la majorité de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents représentent la majorité de ses membres et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue malgré l'absence d'un membre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Francine Gagné et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir la séance extraordinaire du Conseil et de ne traiter que des sujets inscrits à l'ordre du jour reçus avec l'avis de convocation, soit :

**Ordre du jour tel que transmis avec l'avis de convocation**

- 1-Constat du quorum;
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3-Demande de la Coopérative de Solidarité de Saint-Adelme;
- 4-Engagement du chauffeur du camion-charrue;
- 5-Période de questions;

6-Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2012-158**

**DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SAINT-ADELME**

**CONSIDÉRANT QUE**, le comité administratif de la Coopérative de Solidarité de Saint-Adelme demande au conseil municipal de leur venir en aide pour prêter à titre gratuit un minimum de 15 à 20 heures le camion dix roues et la rétrograveuse, et le temps de deux hommes, afin de faire des voyages de concassé provenant du la carrière de pierre (Béton Provincial);

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Francine Gagné demande le vote :

Contre : Mme Francine Gagné

Pour : M. Marcel Gauthier  
M. Garnier Marquis  
M. Benoit Marquis  
M. Wilbrod Gagné

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

**RÉSOLUTION 2012-159**

**ENGAGEMENT DU CHAUFFEUR DU CAMION-CHARRUE**

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu d'engager M. Daniel Thibault de Saint-Adelme comme chauffeur du camion-charrue à compter du 5 novembre 2012 ou immédiatement pour un salaire de \_\_\_\_\_ brut par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 2012-160**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

\_\_\_\_\_  
Yvan Imbeault, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Hudon dir.gén. Et sec.-très.

*Je soussigné, Yvan Imbeault, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

\_\_\_\_\_  
*Yvan Imbeault, maire*